



## COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

10 août 2011

### **La signature d'une convention entre Pro Natura Valais et le Canton débloque le projet de la déviation routière des Evouettes**

**(IVS).- Pro Natura Valais a retiré son recours contre la décision du Conseil d'Etat d'approbation des plans de la déviation des Evouettes, suite à la ratification d'une convention avec le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE). Une nouvelle étape est ainsi franchie en vue de la réalisation de la liaison routière internationale sud-lémanique dans le Chablais.**

Le projet d'évitement du village des Evouettes s'inscrit dans le cadre de la liaison routière franco-suisse sud-lémanique, appelée aussi Transchablaisienne. Sa réalisation complète, jusqu'à la frontière française, constitue une priorité pour le conseiller d'Etat Jacques Melly, en charge du DTEE.

Le 10 décembre 2008, le Conseil d'Etat valaisan homologuait le projet de construction de cette déviation. Il approuvait aussi plusieurs mesures environnementales de remplacement, dont la réalisation était à charge du Service cantonal des routes et cours d'eau. Les plus importantes de ces mesures n'étaient pas réalisables en l'état. Pro Natura recourait donc en février 2009 au Tribunal cantonal pour qu'elles le deviennent.

L'art. 18 a. 1ter de la loi fédérale sur la protection de la nature prévoit que, dès lors qu'un projet ne peut éviter d'endommager des biotopes dignes de protection, les milieux naturels détruits doivent être recréés ailleurs ; il précise que les mesures afférentes soient autorisées simultanément et réalisées aux frais du porteur du projet. Selon cette loi, la déviation des Evouettes et ses mesures de remplacement font partie d'un seul et unique projet, la réalisation des secondes ne pouvant être renvoyée à plus tard ou à d'autres procédures.

Il aura fallu plus de deux ans de concertations entre le Canton, la commune de Port-Valais et Pro Natura pour que la réalisation des mesures environnementales de remplacement devienne possible.

Dès lors que le projet de route disposait de toutes les autorisations requises à sa construction en incluant ces mesures environnementales de remplacement, Pro Natura a retiré son recours. Le conseiller d'Etat Jacques Melly et Thierry Largey de Pro Natura Valais se réjouissent de l'esprit de dialogue qui a prévalu dans le traitement de ce projet. Ce qui permet aujourd'hui de franchir une étape décisive en vue de la réalisation la liaison routière internationale sud-lémanique.

***Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à :***

- ***Jacques Melly, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement au 027 606 33 00.***
- ***Thierry Largey, Pro Natura Valais, au 027 322 94 28 / 078 649 62 78***